



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(26^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 18 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Nomination à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes** (p. 3665).

2. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3665).

MM. Jean Le Garrec,
Jean Anciant,
Jean de Lipkowski,
Jean-Christophe Cambadélis,
Bernard Bioulac,
Georges Tranchant,
Raymond Douyère,

M^{me} Denise Cacheux.

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

Suspension et reprise de la séance (p. 3671)

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Rappel au règlement** (p. 3676).

MM. Joseph-Henri Maujoulan du Gasset, le président.

4. **Ordre du jour** (p. 3677).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION A LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée que la nomination de M. Guy Lengagne comme membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes est publiée au *Journal officiel*.

2

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1990 (n^{os} 895, 920).

La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Il est difficile, monsieur le ministre chargé du budget, de reprendre le débat ce matin, les interventions d'hier ayant été riches et le débat s'étant terminé relativement tard.

Beaucoup de choses, en effet, ont été dites et je me contenterai d'une remarque liminaire et de trois observations qui en découlent.

La remarque liminaire, monsieur le ministre, concerne l'appréciation que nous pouvons avoir sur la situation économique.

Chacun se flatte de la reprise de la croissance. Chacun sait aussi combien cette situation demeure relativement fragile, avec l'occupation de la sphère économique par l'instance financière, avec des hésitations et des incertitudes concernant la nécessaire construction politique européenne. Mais revenons à la dimension hexagonale.

Incontestablement, malgré la croissance, la maîtrise des prix, la récréation d'emplois, des zones de fragilité - et vous le savez bien - demeurent. Pour les illustrer, le seul chiffre important est celui du déficit prévisible de nos échanges industriels, probablement autour de 70 milliards de francs cette année. Par rapport au montant total de nos échanges, c'est faible mais, si l'on fait une comparaison avec la situation d'autres pays européens, on voit bien quels sont les efforts qui restent à faire pour notre pays et notre appareil productif.

Nous avons eu un débat, monsieur le ministre, sur le meilleur moyen de soutenir l'effort des entreprises. Vous étiez partisan d'une baisse de deux points de l'impôt sur les sociétés. L'arbitrage a eu lieu. Nous nous y sommes volontiers ralliés. En tout état de cause, il pouvait y avoir des réflexions sur les modalités mais il n'a jamais été question de ne pas poursuivre l'effort en direction des entreprises. Cela est maintenant acquis.

Le Gouvernement donne ainsi un signal supplémentaire aux entreprises pour qu'elles poursuivent l'effort d'investissement mais je crois, monsieur le ministre, qu'il faudrait l'accompagner d'un message.

Si la faiblesse de nos échanges industriels demeure une grande préoccupation, elle est liée, nous le savons très bien, à des situations souvent historiques : l'insuffisance des investissements de capacité, même s'il y a une amélioration depuis un an, celle des investissements immatériels et des investissements de commercialisation. Les salariés de notre pays ont fait un très gros effort, et vous le savez bien. Aujourd'hui, le coût de production du travail en France, charges sociales comprises, est nettement inférieur à celui de l'Allemagne et se situe dans la moitié inférieure européenne. Cela est dû aux efforts des salariés, à leur mobilisation, aux gains de productivité des dernières années. Les responsables d'entreprise doivent clairement comprendre que cet effort doit être partagé, qu'il ne peut pas y avoir de politique économique qui ne prenne pas en compte la dimension sociale de l'activité, que notre projet est bien de lier l'économique et le social. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, que, lorsque vous vous exprimerez au nom du Gouvernement, cette nécessité soit clairement rappelée. Cette remarque liminaire entraîne mes trois observations.

La première concerne le secteur public. On peut se féliciter de la parfaite réussite des nationalisations de 1981. Les chiffres sont là. Ils sont indiscutables : pour le secteur public industriel, par exemple, presque 30 milliards de profit pour 600 milliards de chiffre d'affaires. Cet effort est, lui aussi, le résultat des engagements du Gouvernement et de la mobilisation des salariés ; il doit être poursuivi. Nous sommes à un tournant et nous savons très bien que, dans la préparation du grand Marché commun, le secteur public français, notamment industriel, a un rôle déterminant à jouer. Or que voyons-nous dans votre budget, monsieur le ministre ? Des dotations pour le secteur public d'environ 4,7 milliards, soit une augmentation d'un peu plus de 14 p. 100. C'est bien !

On pourrait vous faire remarquer que, si vous faites un effort, c'est de manière quelque peu auvergnate et maîtrisée. En effet, l'Etat percevra au seul titre des dividendes, pour le budget de 1990, presque 6 milliards. Donc, si vous avez bien l'intention de poursuivre l'effort, c'est de manière tout de même relativement mesurée et prudente. Vous allez sûrement me répondre que le ratio fonds propres - endettement étant en moyenne meilleur pour les entreprises publiques que pour les entreprises privées, il demeure des marges d'ingénierie financière permettant de dégager des moyens. Mais comme vous considérez d'une manière générale, avec raison, que l'endettement des entreprises françaises est trop important, c'est une comparaison qui a tout de même sa propre limite.

Cela dit, nous reconnaissons volontiers que vous avez bien l'intention de continuer une politique active du secteur public, que ces dotations permettent de faire face aux projets tels que nous les connaissons à ce jour. Mais il me serait agréable, monsieur le ministre - et le mot est faible - que vous réaffirmiez l'engagement du ministre d'Etat qu'en tout état de cause, au-delà de l'effort prévu dans le budget, si des projets apparaissaient, si des opportunités industrielles se dessinaient, l'Etat ferait son devoir et accorderait les moyens nécessaires.

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. La réponse est oui !

M. Jean Le Garrec. Très bien, monsieur le ministre délégué. Il est important que vous réitériez cet engagement.

Ma deuxième remarque, monsieur le ministre, se situe encore sur le terrain de l'analyse de la mobilisation de tous les moyens de notre pays. Elle concerne l'aménagement du territoire. La commission des finances, vous le savez, n'a pas adopté le budget de l'aménagement du territoire. C'est non pas un geste de méfiance envers un ministre que nous apprécions mais la marque d'un désaccord sur la nature de ce budget. Dans la mesure où vous affirmez, avec raison, le rôle régulateur de l'Etat, qui doit s'efforcer de créer les moyens de corriger les inégalités, le budget de l'aménagement du territoire manque d'ambition et de volonté.

Chacun s'accorde à reconnaître la réussite des contrats de plan Etat-région que nous avons lancés en 1983-1984. Cette procédure a été cassée par le gouvernement de M. Chirac en 1986. Nous ne sommes pas encore revenus sur cette approche.

Vous savez très bien que les inégalités vont croissant. Je pourrais évoquer la situation du Nord-Pas-de-Calais, la poursuite de la reconversion du textile dans la zone de Roubaix, où l'on parle encore aujourd'hui de la disparition de plus de mille emplois, la situation de la vallée de la Sambre et celle du bassin minier. Il y a là des zones - et je pourrais élargir mon propos - pour lesquelles l'engagement et la solidarité de l'Etat demeurent extrêmement importants.

Nous avons besoin monsieur le ministre, d'une grande politique d'aménagement du territoire. J'espère que, dans la discussion qui va s'engager avec le groupe socialiste, nous réussirons à apporter des correctifs à un budget qui nous semble par trop insuffisant.

Enfin, ma troisième et dernière remarque, monsieur le ministre délégué, concerne le rôle de l'Etat patron vis-à-vis de ses propres salariés.

M. Jean-Pierre Brard. Ça devient intéressant !

M. Jean Le Garrec. Une grève dure depuis plusieurs semaines, depuis trop longtemps, mais je ne veux pas entrer dans le détail des revendications...

M. Jean-Pierre Brard. Justifiées !

M. Jean Le Garrec. ... des salariés du ministère des finances.

L'intervention, hier, de M. le ministre d'Etat était extrêmement importante. Il nous a annoncé que le fil de la discussion n'avait pas été rompu, ...

M. Jean-Pierre Brard. Il n'est pas branché !

M. Jean Le Garrec. ... et il a précisé : nous avons toujours ouvert notre porte et souhaité le dialogue. Nous le savons. Mais il nous a dit aussi que, si des propositions plus spécifiques étaient avancées, il était toujours possible de réengager une négociation qui - espérons-le - pourrait mettre fin au conflit, et il a évoqué une mesure indemnitaire mensuelle et un toilettage des autres indemnités qui n'ont pas été revalorisées depuis longtemps.

Monsieur le ministre délégué, un pas en avant a été fait par le Gouvernement.

M. Jean-Pierre Brard. Il est insuffisant !

M. Jean Le Garrec. Avec la négociation extrêmement importante, que nous souhaitons, engagée par M. le ministre d'Etat, M. Durafour, sur ce qu'on appelle le repyramidage des statuts et le réaménagement de la grille indiciaire, il y a là un ensemble de propositions qui montrent bien la volonté de votre gouvernement de répondre aux attentes de la fonction publique.

M. Jean-Pierre Brard. Ça ne se voit pas beaucoup !

M. Jean Le Garrec. Par conséquent, monsieur le ministre délégué, ce pas est important. Je souhaite que les organisations syndicales responsables qui ont su maîtriser et animer ce conflit fassent également un pas en avant et que, très vite, vous puissiez vous retrouver autour de la table de négociation. Un conflit qui dure trop longtemps est très mauvais aussi bien pour les salariés de la fonction publique...

M. Fabien Thlémé. C'est ce qu'on appelle le double langage !

M. Jean Le Garrec. ... que pour les usagers, mais aussi pour l'image générale de la fonction publique dans ce pays. La déclaration de M. le ministre d'Etat, hier, est le signe

qu'il est possible de trouver une conclusion à égalité des efforts faits par chacun à un conflit qui a duré trop longtemps.

Telles sont, monsieur le ministre délégué, l'observation liminaire et les trois remarques que je voulais vous faire. Vous avez bien compris que le groupe socialiste soutenait votre projet, sans hésitation, avec le simple souci, à travers les négociations, d'améliorer ce qui est améliorable. Le débat doit se poursuivre sur des points extrêmement importants pour tous. Je vous en ai signalé quelques-uns, en particulier en ce qui concerne le développement du secteur public et l'aménagement du territoire.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Très bien !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean Anciant.

M. Jean Anciant. Monsieur le ministre, la discussion générale est maintenant largement entamée et beaucoup a été dit. Pour ma part, je formulerai simplement quelques observations sur deux priorités économiques et sociales de la politique du Gouvernement.

La première est celle de la lutte contre le chômage.

De ce point de vue, le Gouvernement a apporté toute une série de réponses dont nous nous félicitons. Je ne rappellerai que certaines d'entre-elles : la priorité à l'éducation et à la formation afin de préparer l'avenir, ce qui est aussi une façon de lutter pour l'emploi ; l'allègement des charges sociales des entreprises pour favoriser l'embauche des chômeurs de longue durée ou des jeunes, et, sur ce plan, il faut dire que, dans le système économique ouvert dans lequel nous vivons, toute mesure qui tend à diminuer le poids des charges sociales sur le travail faiblement qualifié va dans le bon sens. Pour inciter à l'emploi des personnes dont la formation professionnelle n'est pas toujours suffisante, ou de jeunes qui ont besoin de s'insérer dans cette vie professionnelle, la différenciation des charges sociales patronales est finalement une voie dans laquelle il ne faut pas avoir peur de s'engager.

Mon collègue Le Garrec faisait allusion aux charges sociales dans leur ensemble. Il est vrai que si de nombreuses études ont montré que les charges sociales en moyenne par heure de travail sont en France plus faibles qu'en R.F.A. ou dans d'autres pays, je ne suis pas sûr que la comparaison soit aussi favorable dès qu'elle porte uniquement sur le travail faiblement qualifié, et je parle évidemment de la comparaison au niveau des seules charges sociales patronales.

Les chômeurs sont très souvent des personnes dont le niveau de qualification est insuffisant. Le Gouvernement a déjà pris des mesures pour y parer. Il faut poursuivre dans cette voie, d'autant que les incitations favorisant le travail faiblement qualifié ne peuvent avoir d'effet que très progressivement.

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. Jean Anciant. En me plaçant toujours de ce point de vue, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur une difficulté qui peut surgir à l'occasion de la possible réforme de la taxe professionnelle, je dis « la possible » parce que, en la matière, la plus grande prudence s'impose toujours.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Oh oui !

M. Jean Anciant. Nombreux sont ceux qui souhaitent, d'une façon ou d'une autre, introduire la valeur ajoutée comme nouvel élément de base d'imposition. Je voudrais simplement émettre une interrogation, voire une réserve, à ce sujet.

La notion de valeur ajoutée s'éclaire, se précise, lorsque l'on énumère ses contreparties : la marge bénéficiaire, les amortissements, les intérêts, mais aussi la masse salariale. En un mot, les contreparties représentent la rémunération des facteurs de production.

Or, de mon point de vue, il faut éviter de maintenir la masse salariale dans la base d'imposition de la taxe professionnelle, et la valeur ajoutée telle qu'elle est ne peut pas être retenue. La valeur ajoutée est sans doute une grandeur significative, mais à condition de soustraire la masse salariale de façon à ne pas hypothéquer l'emploi.

En s'inspirant de la même logique, il me paraît nécessaire de bien distinguer la fiscalité de l'entreprise et celle s'appliquant au capital et à l'épargne. Toute réduction de la fiscalité des entreprises dans la perspective européenne peut induire une augmentation de l'autofinancement et donc favoriser l'investissement et l'emploi.

En ce sens, je considère que la baisse de l'impôt sur les sociétés, sur les bénéfices non distribués, est une bonne incitation. Mais, inversement, le souci de la compétitivité n'implique pas que les revenus du capital soient traités de manière trop complaisante dès lors que ceux-ci sont appréhendés par des particuliers ou se transforment en une accumulation du patrimoine de ces derniers.

Même au niveau de l'entreprise, il est économiquement souhaitable de traiter différemment la fiscalité du bénéfice d'exploitation courant, qui découle de l'activité normale de l'entreprise, et les plus-values plus ou moins spéculatives qu'elle peut réaliser. Un rééquilibrage de l'imposition du bénéfice courant, et donc de l'impôt sur les sociétés dans la majeure partie des cas, et, par ailleurs, de la taxation des plus-values, peut donc apparaître comme parfaitement fondé.

La deuxième priorité sociale et économique sur laquelle je me permets d'insister est celle de l'amélioration du niveau de vie des familles - et elles sont nombreuses - qui n'ont pour ressources qu'un S.M.I.C. ou un salaire très peu supérieur à celui-ci.

L'amélioration du niveau de vie de ces familles est une condition indispensable pour approcher l'objectif de cohésion sociale. Malheureusement, et nous le savons tous, la compétition économique à l'échelle internationale fait que la hausse du S.M.I.C., laquelle est souhaitée par l'immense majorité, est inévitablement freinée. Le S.M.I.C. ne peut aller au-delà du seuil, d'ailleurs très difficile à chiffrer et à définir, qui mettrait en péril les exportations françaises, donc l'équilibre économique général et, en fin de compte, l'emploi.

Il faut donc affirmer catégoriquement que le niveau de vie des moins favorisés ne peut être amélioré de manière significative dans les conditions actuelles de la société française que par les prestations et les aides dont ils peuvent bénéficier au travers de la dépense publique.

De ce point de vue, l'effort de l'Etat en faveur du logement social, dont je me félicite, mérite d'être souligné : c'est un effort de redistribution du revenu global tant par le mécanisme des aides à la personne que par celui des aides à la construction de logements sociaux.

Toujours dans la même logique, si l'Assemblée adopte les amendements du groupe socialiste qui devraient permettre de dégager quelques marges supplémentaires, je suis de ceux qui souhaitent que soit examinée la possibilité d'augmenter les aides, allocations ou bourses dont peuvent bénéficier les jeunes étudiants appartenant à des familles aux faibles ressources. Trop souvent, des jeunes qui pourraient être de brillants étudiants sont obligés d'arrêter leurs études parce que leurs familles ne peuvent pas faire face aux frais de déplacement, à la location de la chambre d'étudiant ou à l'achat de séries de livres d'enseignement supérieur. A cette fin, je propose que soient recherchées les lignes budgétaires qui pourraient être abondées. Donner l'espoir de réussir à des jeunes de famille modeste, c'est aussi une façon d'éviter les ségrégations.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Jean Anclant. Le troisième exemple que je veux évoquer aujourd'hui très brièvement - mais je suis persuadé que nous y reviendrons - est celui des cotisations sociales.

A échéance plus ou moins rapprochée s'ouvrira le débat sur la cotisation sociale générale. Nombreux sont ceux qui s'accordent à penser qu'une telle cotisation devrait s'appliquer à tous les revenus. Je suis de ceux qui souhaitent que ce débat puisse aboutir à une transformation de la répartition des cotisations de telle façon que le S.M.I.C. soit exonéré et que le salarié qui le perçoit puisse bénéficier d'une baisse de la cotisation salariale, et donc d'une hausse de son pouvoir d'achat.

Voilà, mes chers collègues, quelques réflexions qui s'inscrivent dans le débat budgétaire et dans le débat sur la politique économique et sociale. Le budget qui nous est proposé, monsieur le ministre, est un bon budget, qui correspond bien aux priorités définies par le Gouvernement. S'il peut être amélioré, selon la formule consacrée, je crois, pour ma part, que cela doit être dans le sens d'un effort supplémentaire

dans le domaine de la solidarité, notamment envers ceux dont les revenus sont les plus faibles. Et je sais, monsieur le ministre, que vous partagez les observations que je viens de faire.

La société d'économie mixte prend en compte la loi du marché comme régulateur de l'économie. Elle accepte cette loi mais elle n'accepte pas la loi du profit et la loi de l'argent comme valeur dominante de la société.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, je ne vous étonnerai pas en vous disant que ce budget n'est pas le nôtre. Mais je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit celui que M. le ministre d'Etat et vous-même auriez établi si vous n'aviez pas eu à subir quelques pesanteurs sur votre flanc gauche.

En tout cas, vous avez la chance de bénéficier d'une conjoncture exceptionnelle engendrant une croissance retrouvée due, pour une partie, à la bonne gestion du gouvernement précédent : 160 milliards de francs de surplus de recettes en deux exercices.

Eh bien ! Il eût fallu profiter de cette situation extraordinairement favorable, mais fragile, pour vous attaquer beaucoup plus hardiment au redressement de notre économie.

Certaines de vos grandes orientations ne sont pas en cause. Vous les avez d'ailleurs prises en raison des contraintes européennes qui - tant mieux pour la France - apparaissent comme un garde-fou contre les dérèglements que nous avons connus dans le passé. Elles vous obligent à avoir une gestion plus rigoureuse : 17 milliards de francs d'allègements fiscaux, un déficit diminué de dix milliards de francs, la prise en compte pour la fiscalité de l'épargne des échéances européennes, la priorité donnée à la recherche publique ou privée, un effort en faveur du logement social, la prise de mesures favorables à la mobilité des structures, tel l'abaissement des droits d'enregistrement sur les fonos de commerce.

Si, pressé par ces échéances européennes, vous vous acheminiez dans la bonne direction, vous le faites toutefois beaucoup trop timidement. C'est donc sur l'ampleur de ces mesures que je vous fais reproche, surtout si je compare votre politique budgétaire à celle des autres grands pays industrialisés. Pour nous mettre à leur niveau, pour retrouver notre compétitivité, il aurait fallu être beaucoup plus ambitieux en matière d'économie budgétaire, de baisse d'impôts et d'allègement de notre dette.

Mais une telle politique eût impliqué une bien meilleure maîtrise des dépenses de l'Etat. Or vous les laissez progresser de manière inquiétante, alors que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne réduisent leurs dépenses publiques. Dans le même temps, ces pays ont réalisé des diminutions d'impôts beaucoup plus importantes que chez nous, alors que notre taux de prélèvement obligatoire, avec 44,7 p. 100, est nettement plus élevé que chez eux et qu'il est particulièrement concentré sur les entreprises et sur les éléments les plus dynamiques de la population, avec un barème ultra progressif. Cette progressivité comporte d'ailleurs un risque de délocalisation des éléments dynamiques de la nation qui iraient dans des pays dont le régime fiscal est meilleur. Cette fuite des cerveaux a déjà pu être constatée autrefois dans des pays comme l'Angleterre.

Ne cherchons donc pas plus loin les raisons de nos handicaps de compétitivité, du maintien d'un déficit extérieur inquiétant et, comme tout se tient, d'un taux de chômage plus élevé chez nous que chez nos partenaires.

Il aurait fallu réduire bien davantage le taux de la T.V.A. et les impôts à la charge des entreprises en ne limitant pas la baisse de ces impôts aux seuls bénéfices réinvestis, mais en l'étendant aux bénéfices distribués.

Prisonnier de la règle funeste « ni nationalisation ni privatisation », vous êtes privé des moyens importants qui sont ceux des recettes des privatisations que nous avions, nous, affectées au remboursement de la dette. Celle-ci est un héritage de la désastreuse expérience des années 1981-1983. Il est préjudiciable pour notre économie que le poids de cette dette représente aujourd'hui 17 p. 100 des dépenses budgétaires. Cela pèse sur notre indépendance financière. Voilà pour les grandes lignes.

Monsieur le ministre délégué, vous pouvez peut-être corriger quelque peu le tir en acceptant, dans un esprit de dialogue et de réalisme auquel un certain nombre de vos amis,

notamment M. le président de la commission des finances, vous ont invité, des amendements visant à favoriser, par exemple, l'autofinancement des entreprises individuelles.

Il faut en effet garder à l'esprit que ce sont dans les P.M.E., qui représentent 80 p. 100 du tissu économique de la France, que se trouvent les plus grands gisements d'emplois. Or nous pénalisons ces entreprises. Ainsi, par exemple, les comptes courants d'associés ont un régime fiscal de plus en plus décourageant par rapport aux placements à risque.

En outre, il faudrait que, en cas de reprise d'une entreprise par les salariés, le régime fiscal soit plus incitatif. En effet, ce cas va se présenter fréquemment dans les années qui viennent : d'après les statistiques, environ 60 000 entreprises vont voir leurs patrons prendre leur retraite. Il faut donc encourager les salariés à reprendre leur entreprise et, pour ce faire, rendre le régime fiscal incitatif. J'ai d'ailleurs déposé un amendement en ce sens.

Enfin, gardez-vous de mesures qui affaiblissent le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui, vous le savez, est hautement créateur d'emplois. C'est un non-sens économique que de pénaliser l'investisseur ou le propriétaire immobilier.

Un nouveau prélèvement sur les résidences secondaires serait par exemple parfaitement antiéconomique et antisocial. C'est toute une classe moyenne que vous toucheriez injustement, alors que cette classe moyenne est déjà maltraitée, notamment par le régime fiscal que subissent les cadres.

En vérité, le Gouvernement a trop tendance à laisser dériver la dépense et, ensuite, à faire ressource de toute assiette fiscale pour combler le trou budgétaire.

En conclusion, monsieur le ministre, j'ai entendu admettre par votre majorité que ce budget était perfectible et amendable. Mais il faudrait pour cela que vous examiniez nos amendements avec une volonté de coopération constructive et non avec un esprit de système. Nous n'allons pas tarder à être fixés sur ce point.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Christophe Cambadellis.

M. Jean-Christophe Cambadellis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est d'ores et déjà certain que ce budget fera date. En effet, il a permis enfin qu'un véritable débat s'engage sur un sujet pourtant d'ordinaire tabou en France, celui de la fiscalité.

Or certes, comme à l'ordinaire, certains ont voulu - encore ce matin - voir dans cette discussion parfois animée le rituel ordinaire de la guérilla que se livrent toujours en cette période de l'année le Gouvernement et sa majorité. Cette version-là, cependant, ne résiste pas à l'examen. Pour une fois, pas de discussion à la périphérie du projet du budget pour en corriger seulement quelques détails secondaires. Pas d'effet de manche ni d'effet de tribune pour amendements au bout du compte dérisoires.

Non, cette fois, c'est une question centrale qui a été soulevée principalement par le groupe socialiste : la nécessaire harmonisation de la fiscalité de l'épargne, pour respecter les engagements de la France, va-t-elle complètement déséquilibrer le système d'imposition français et le rendre socialement injuste ? Ou bien sera-t-elle une opportunité que nous saurons saisir pour engager une réforme fiscale beaucoup plus profonde, s'attaquant enfin à l'une des plus grandes inégalités, celle devant la richesse et le patrimoine ?

Le projet de budget pour 1990 ne portera peut-être pas encore totalement la trace de ce débat qui s'ouvre. La discussion, en tout cas - et c'est là l'essentiel -, ne fait que commencer.

A l'évidence, le projet de loi ne prévoit en effet que des compensations bien faibles aux allègements fiscaux considérables dont vont bénéficier les plus hauts revenus dans la perspective du grand marché de 1993.

Les baisses de la T.V.A. ? Elles sont sans doute commandées par l'Europe mais, compte tenu des taux concernés et des produits sur lesquels elles portent, elles n'ont pas de justification proprement sociales.

La hausse de l'impôt sur la fortune ? On l'a souvent évoquée. On peut s'interroger sur son symbolisme puisque, en net, elle ne porte que sur 85 millions de francs. Il s'agit d'une infime goutte d'eau, vraiment infime quand on sait, comme l'a démontré le Conseil des impôts, que 50 p. 100 des

Français les moins fortunés ne détiennent que 8,3 p. 100 des patrimoines, alors que les 10 p. 100 les plus fortunés en détiennent 52,7 p. 100.

Pour les années qui viennent, et quels que soient les résultats à court terme de ce débat budgétaire, vous avez donc devant vous, monsieur le ministre, le plus important de tous les chantiers : une refonte profonde de la fiscalité française.

Faudra-t-il alourdir l'impôt sur la fortune ? Peut-être. Encore faut-il remarquer que, dans sa mouture actuelle, l'assiette de cet impôt est si étroite qu'une hausse des taux peut produire de beaux effets d'annonce sans qu'il y ait d'incidence réelle sur la répartition de la fortune. Alors, faut-il une réforme des droits de succession ? Cette piste-là mérite assurément d'être sérieusement explorée, et pas seulement à chaud, dans les prochains jours.

En tout cas, une certitude demeure : les inégalités sont si profondes devant la richesse - celles qui sont créées mais plus encore celles qui sont accumulées - que c'est indéniablement un plan à long terme qui doit être dessiné.

Monsieur le ministre, je crois que l'une des très grandes faiblesses du X^e Plan, qui en comporte beaucoup d'autres, c'est d'avoir omis de tracer cette perspective.

C'est à long terme qu'il faut réfléchir. Si l'emploi est la priorité de toute politique, la fiscalité doit être un instrument privilégié pour lutter contre la financiarisation croissante de l'économie et pour orienter ce que l'on appelle pudiquement « l'épargne ». A cet égard, le projet de budget présentait une faiblesse que les socialistes ont voulu à juste titre corriger en relevant la taxation des plus-values des entreprises.

Mais, pour l'avenir, une question subsiste. A moins de penser que les O.P.A. et les coups de bourse peuvent tenir lieu de politique industrielle, ne convient-il pas d'aller au-delà et de ne pas privilégier fiscalement la constitution de « trésors de guerre » ? Question d'autant plus actuelle que les marges de manœuvre budgétaires ne sont pas illimitées et que, de l'avis général, les entreprises publiques auraient bien besoin de dotations plus substantielles que prévu pour se développer et investir. Cela est rendu encore plus nécessaire par les secousses boursières mondiales, et les événements de Wall Street, vendredi dernier, démontrent à notre avis que la hausse de la taxation est nécessaire pour enrayer la folie des spéculations.

Là encore, un débat est nécessaire. Faute de temps, c'est à la hâte, d'une manière un peu désordonnée, qu'il a pris forme depuis quelques jours. Mais qu'importe ! Le but est fixé et vous semblez même, monsieur le ministre, l'avoir accepté. C'est le grand mérite de ce budget que de commencer et d'amplifier la discussion. Il est maintenant nécessaire que le Gouvernement prenne le taureau par les cornes et s'attache à une réforme de la fiscalité au-delà du budget.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Bernard Bioulac.

M. Bernard Bioulac. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera essentiellement axée sur les conséquences du projet de loi de finances pour 1990 sur les budgets des départements.

Si je suis, bien sûr, globalement d'accord sur ce projet et sur son esprit - effort en matière d'enseignement, de recherche, en faveur de l'investissement productif - je me dois, en tant qu'exécutif ayant la charge d'un département, d'émettre quelques remarques, que je veux positives, pour une nouvelle avancée de la décentralisation.

Ces remarques porteront sur trois sujets principaux : la dotation globale de fonctionnement, la dotation générale de décentralisation, le désengagement de l'Etat en matière de services mis à la disposition des départements.

S'il est concevable d'indexer la progression de la dotation globale de fonctionnement sur un autre indice que celui des rentrées de T.V.A., il est par contre anormal, pour la bonne santé financière des collectivités locales, d'arrêter brusquement un système qui donnait par ailleurs satisfaction à tous les élus. Comme l'Etat, les grandes collectivités que sont les départements arrêtent des programmations, des plans pluriannuels pour leurs investissements directs, qu'il s'agisse des infrastructures routières, des grands programmes d'aménagement rural ou des constructions de collèges. Stopper brutalement un système et limiter unilatéralement les ressources de nos collectivités, c'est risquer de mettre un frein à la dynamique de notre action, c'est nous obliger à rompre le contrat

passé avec nos administrés pour un développement départemental efficace, c'est nous imposer une augmentation de la pression fiscale si nous voulons maintenir les objectifs de croissance.

Le débat aura certes lieu dans cette enceinte sur cette fameuse indexation, et il promet d'être passionné. Je souhaiterais pour ma part que chacun, dans cette affaire, puisse faire preuve d'une grande compréhension et que, si modification il y a, elle se fasse graduellement, sur plusieurs exercices budgétaires, afin que les collectivités aient les moyens et le temps nécessaires pour intégrer dans leurs orientations budgétaires futures cette diminution de l'accroissement de la D.G.F.

Un compromis pourrait consister à calculer la D.G.F. en prenant en compte l'indice des prix mais aussi le taux de croissance du P.I.B., pour les deux tiers, ainsi que les rattrapages nécessaires sur la T.V.A. en 1989 et 1990.

En ce qui concerne la dotation générale de décentralisation, je constate, à l'examen de l'état récapitulatif des concours de l'Etat aux collectivités locales figurant dans le document de présentation de la loi de finances, qu'elle ne progresserait que de 3 p. 1000 : 12,890 milliards de francs en 1990 contre 12,763 milliards en 1989.

Je ne veux pas complètement croire à la réalité de ces chiffres et je souhaite vivement que le Gouvernement apporte un éclairage nouveau sur l'évolution de cette dotation.

Il est clair que les compétences transférées évoluent financièrement au même rythme que l'activité économique générale du pays et qu'il convient d'assurer aux collectivités les moyens de les exercer correctement. A ce sujet, j'avais appelé l'attention du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les charges induites par la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion supportées par les départements.

Il faut en effet savoir que l'essentiel des dépenses supplémentaires supportées par les départements est lié à l'assurance personnelle des allocataires du R.M.I. qui ne bénéficiaient jusqu'à maintenant d'aucune protection sociale. Et il faudra vraisemblablement prévoir en plus de ces cotisations d'assurance personnelle une charge supplémentaire pour l'aide médicale gratuite.

Lors de l'approbation de la loi du 1^{er} décembre 1988 sur le R.M.I., l'Etat avait annoncé que les départements, en compensation des charges nouvelles qui leur incomberaient, réaliseraient des économies sur l'aide médicale au titre des soins hospitaliers et sur l'aide sociale à l'enfance.

A l'expérience de ces six derniers mois d'application de la loi, la réalité est tout autre, et l'on constate dans la quasi-totalité des départements que près de 60 p. 100 des bénéficiaires du R.M.I. sont totalement inconnus des services sociaux départementaux. Les départements sont donc obligés d'assurer financièrement la couverture sociale des titulaires du R.M.I. J'aimerais que, d'une façon ou d'une autre, en totalité ou en partie, ce coût supplémentaire soit pris en compte. Certaines recettes fiscales nouvelles pourraient permettre aux départements de mieux supporter ces charges qui n'avaient pas été prévues lors de la mise en place du R.M.I.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Bioulac.

M. Bernard Bloutac. Je termine, monsieur le président.

Dernier point : je tiens à insister sur un certain désengagement de l'Etat quant aux services qu'il met à la disposition des départements. Il s'agit essentiellement des problèmes que soulèvent les fonctionnaires des directions départementales de l'équipement.

Nous estimons qu'il n'y a pas, actuellement, de réciprocité totale dans les prestations mutuelles que nous nous devons. Je souhaite par conséquent, monsieur le ministre, que vous y regardiez de plus près, afin que, dans le cadre des transferts de compétences, en matière de D.D.E. et de réduction des postes d'agent de travaux, il y ait également une réduction des fonds de concours des départements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Georges Tranchant.

M. Georges Tranchant. Votre projet de budget pour 1990, monsieur le ministre, s'inscrit dans la ligne des occasions perdues pour la France.

Il est regrettable de constater que, depuis dix-sept mois, aucune politique ambitieuse n'a été définie pour notre pays, qui, pourtant, grâce à la gestion du gouvernement de Jacques Chirac, de 1986 à mai 1988, dispose de moyens considérables.

M. Christian Pierret. Les électeurs ont tranché !

M. Georges Tranchant. En fait, les contradictions entre l'idéologie socialiste...

M. Jean-Pierre Brard. Vous exagérez : il n'y a même pas d'idéologie !

M. Georges Tranchant. ...et le chemin étroit des contraintes économiques internationales, ainsi que les engagements irréversibles de la France avec ses partenaires européens, conduisent le Gouvernement à définir des actions qui ne sont pas de nature à mettre la France au niveau de compétitivité et de progrès économique qui pourraient être le sien si notre politique avait été poursuivie.

Compte tenu des excédents de recettes fiscales, qui atteindront plus de 100 milliards en 1988 et 1989, il était parfaitement possible de réduire le déficit budgétaire à 70 milliards pour 1990, seuil nécessaire pour stabiliser la dette publique, dont le coût est passé de 117 milliards en 1989 à 138 milliards pour l'exercice 1990, soit plus de 12 p. 100 des recettes du budget, c'est-à-dire plus de la moitié de l'impôt sur le revenu prévu pour 1990 et la presque totalité de l'impôt sur les sociétés prévu pour 1989.

Il était possible de ramener l'impôt sur les sociétés au taux de 33 p. 100, mettant ainsi notre appareil productif au même niveau que celui de nos concurrents.

Votre gouvernement doit également doter en capital, sur les recettes budgétaires, les entreprises nationalisées. Il s'agit dans ce domaine d'une forme de non-politique, qui consiste en fait à reconnaître les bienfaits des privatisations mais sans les poursuivre, au nom des erreurs idéologiques passées.

Il faudrait toutefois éclairer le Parlement sur les accords d'association Renault - Volvo, qui semblent, s'ils sont réalisés, aller vers une privatisation, à moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle forme de « respiration » s'apparentant à celles qui ont été pratiquées de 1981 à 1986.

M. Pierre Forgeas. Vous êtes traumatisé !

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Tant qu'il n'y a pas de bouche à bouche ! (*Sourires.*)

M. Georges Tranchant. Je ne suis pas du tout traumatisé monsieur Forgeas, je suis réaliste !

M. Jean-Pierre Brard. Il lui en faut plus que ça pour être traumatisé !

M. Georges Tranchant. C'est au nom d'une idéologie passéiste...

M. Alain Richard, rapporteur général. Qui fait notre charme !

M. Georges Tranchant. ... que le parti socialiste dissuade à nouveau les investisseurs, avec ses propositions d'augmentation des tranches de l'I.S.F., des plus-values des entreprises, ou l'augmentation, demain, des droits de succession, qui sont déjà les plus élevés si on les compare à ceux de nos principaux partenaires.

Mme Denise Cacheux. Ce discours date de vingt ans !

M. Georges Tranchant. Rappellerai-je que, dans aucun pays, l'impôt sur le capital ne frappe de façon aussi élevée et injuste les principaux acteurs de l'économie, alors qu'il exonère ceux qui préfèrent investir dans les œuvres d'art plutôt que dans les entreprises ?

C'est la réalité, la triste réalité, mais c'est comme ça !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Faut-il mettre un contrôleur des impôts derrière chaque possesseur d'œuvres d'art et faire le compte tous les ans ?

M. Georges Tranchant. Ne soyons donc pas étonnés que le chômage ne régresse pas et que son coût social ne fasse qu'handicaper notre économie sans apporter une solution de dignité pour ceux qui en sont les victimes. N'oubliez pas que c'est la politique conduite de 1981 à 1986...

M. le ministre délégué, chargé du budget. Qui a fait baisser les prix !

M. Georges Tranchant. ... qui a créé un million de chômeurs supplémentaires lesquels, hélas, sont toujours présents.

Par ailleurs, notre compétitivité devrait s'améliorer par la réduction sensible des prélèvements obligatoires. J'ai encore en mémoire les vaines directives du Président de la République, qui voulait les faire baisser de 1 p. 100 par an.

M. le ministre délégué, chargé du budget. C'est fait !

M. Georges Tranchant. Il faudrait une action d'une tout autre vigueur pour parfaire le redressement économique nécessaire à la création d'emplois durables et au progrès social.

Nos échanges industriels et notre balance commerciale restent toujours gravement déficitaires. Les taux d'intérêt sont à un niveau très supérieur à celui de nos principaux partenaires. Rien n'est fait pour rendre notre administration plus performante en la modernisant pour améliorer sa productivité.

N'oubliez pas, monsieur le ministre, que la France est le seul pays parmi les grandes nations industrialisées où l'Etat emploie cinq millions de fonctionnaires, soit 20 p. 100 de la population active.

Cela, vous le constatez chaque jour, pose un problème de fond qui doit être traité autrement que par des remèdes homéopathiques, au coup par coup.

C'est parce que nous avons toujours eu de grandes ambitions pour la France que nous ne pouvons approuver votre politique. Il faut aujourd'hui un programme clair, ...

M. Pierre Forgues. Commun !

M. Georges Tranchant. ... motivant et courageux pour assurer dans de bonnes conditions l'échéance européenne de 1992. Ce programme n'apparaît pas dans le projet de loi de finances pour 1990. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, avec le groupe R.P.R., je voterai contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Forgues. On s'en serait douté !

M. Alain Richard, rapporteur général. Et l'intergroupe ? C'est la panique !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Tranchant.

La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre, vous me permettez de ne pas reprendre l'ensemble des motifs de satisfaction que les socialistes éprouvent à la lecture de ce budget. Non que je veuille ne pas être satisfait de ce budget, mais l'ensemble des intervenants l'ont décrit avec suffisamment de chaleur et de conviction pour que je ne mêle pas mes applaudissements aux leurs.

M. Pierre Forgues. N'en jetez plus !

M. Raymond Douyère. Je développerai simplement deux séries de réflexions que m'inspire la lecture de ce projet de budget.

La première concerne l'investissement et les salaires, et donc certaines dispositions de ce texte, notamment la baisse de l'impôt sur les sociétés.

La deuxième porte sur la fiscalité locale et celle des particuliers.

On a noté une amélioration du taux de marge des entreprises et le maintien d'une forte productivité qui ont permis une reprise de l'investissement productif. Tout cela a concouru très largement à stabiliser le chômage, et nous pouvons espérer une poursuite de cette évolution si les choses continuent. Si, dans un contexte international qui n'est pas mauvais, les entreprises continuent à créer des emplois, le chômage pourrait être résorbé plus ou moins rapidement. Mais cette reprise de l'investissement et l'amélioration du taux de marge des entreprises tiennent aussi au fait que les salariés ont, depuis 1983, payé une large part de ce redressement.

En effet, la rémunération des salariés, dans le produit intérieur brut, est passée de 68 p. 100 à 61 p. 100 de la valeur ajoutée des sociétés. Le coût salarial par unité produite, pour l'ensemble de l'économie, a vu sa croissance décliner, passant de 14,2 p. 100 en 1980 à 1,6 p. 100 en 1988. Il aura cependant réaugmenté légèrement en 1989, puisqu'il devrait se situer aux alentours de 2,4 p. 100, pour être autour de

2 p. 100 en 1990. On a pu aussi constater une progression du pouvoir d'achat du salaire moyen. Cette progression, après avoir été nulle, est très faible actuellement.

La baisse très forte de l'I.S., l'impôt sur les sociétés, est-elle objective ? Répond-elle à une nécessité ?

Je considère, monsieur le ministre, que le Gouvernement a eu raison, compte tenu de ce que l'on a pu observer depuis 1980, de continuer à diminuer l'impôt sur les sociétés, puisque cela a justement amené un accroissement de productivité, un désendettement des entreprises, une augmentation de l'investissement à terme et, partant, une diminution du chômage.

Mais quelles sont les contreparties qui ont été apportées aux salariés ?

Je viens de montrer, en citant quelques chiffres, que le coût salarial moyen avait, dans le produit intérieur brut, diminué et que le pouvoir d'achat des salaires n'avait pas considérablement augmenté. Quelles sont donc les « pistes » qui devraient nous permettre de donner à l'ensemble des salariés des satisfactions qu'ils sont en droit d'attendre, puisque la croissance serait retrouvée ?

J'en vois deux, que je vous soumets.

Il s'agit, en premier lieu, de poursuivre l'effort, commencé par le Gouvernement, en faveur de la diminution des charges sociales relatives aux cotisations d'allocations familiales. Dans les budgets des prochaines années, il faudrait que cette diminution soit encore plus importante. Je sais bien que cela représente un coût réel mais, comme nous le savons tous, un budget, c'est aussi des choix, et ces choix seraient particulièrement bien adaptés si cette diminution des charges des entreprises s'accompagnait, sur la feuille de paye des travailleurs, d'une augmentation des salaires du même ordre. Nous serions alors dans une ligne tout à fait contractuelle, dans celle d'un compromis permettant à la société française d'atteindre un bon équilibre : il y aurait, d'un côté, diminution des charges pour les entreprises et, de l'autre, traduction, au niveau de la feuille de paye des salariés, d'une augmentation correspondant à cette diminution.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà une proposition révolutionnaire !

M. Raymond Douyère. Oui, nous devons continuer de diminuer l'I.S. parce que cela va dans la bonne direction. D'ailleurs, ce qui s'est passé ces dernières années entraîne, nous l'avons vu, une santé encore meilleure des entreprises, et donc une augmentation de l'emploi.

A mon avis, là aussi, un compromis doit être trouvé. Comment peut-on faire en sorte que cette baisse de l'I.S. apporte un plus à l'ensemble des salariés ? Je vous soumets à cet égard une idée, qui n'est pas tout à fait neuve mais qui n'est pas si ancienne que cela, et qui est la suivante - il s'agit de ma seconde « piste » : sur l'ensemble des investissements réalisés par les entreprises, donc sur l'augmentation des actifs autofinancés dans l'entreprise, une part devrait être réservée aux salariés.

Nous aurions là, me semble-t-il, une justification parfaite de la continuation de la baisse de l'I.S. dans les années à venir et même de son accentuation, dans la perspective d'une harmonisation avec les autres fiscalités européennes, si, de façon contractuelle, avec l'ensemble des secteurs privés, un réel apport est donné aux salariés. Nous parviendrions alors à inscrire véritablement dans les faits notre politique contractuelle.

La seconde série de réflexions que je voulais formuler concernera la fiscalité locale et la fiscalité des entreprises.

S'agissant de la taxe d'habitation, nous avons souscrit aux différentes dispositions contenues dans le budget : cette taxe est plafonnée à 4 p. 100 au-delà de 1305 francs pour les personnes les plus modestes.

Ce dispositif devrait être complété par un autre prenant en compte l'ensemble des personnes actuellement bénéficiaires du R.M.I. Le groupe socialiste déposera à ce sujet un amendement visant à prendre en compte, à hauteur de 2 p. 100 du revenu des R.M.Istes, le plafonnement de la taxe d'habitation. Nous ferons le calcul ensemble. Il est possible que 2 p. 100 ne soit pas assez pour vous car il faudra trouver une compensation au niveau de l'Etat. Ce n'est pas forcément la bonne solution, mais nous avons là un problème social à résoudre...

M. Jean-Pierre Brard. Il faut les exonérer !

M. Raymond Douyère. Le chiffre de 3 p. 100 est peut-être le bon. Quoi qu'il en soit, nous aurons une discussion à ce sujet.

J'en viens à la D.G.F., dont mon collègue Bonrepaux a longuement parlé hier soir.

L'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, et les différentes associations représentatives des élus ont refusé la disposition contenue dans le projet de budget. Nous continuons, monsieur le ministre, à n'accepter cette disposition que pour l'année 1990, et à la seule condition qu'un autre dispositif soit mis en place pour les années 1991 et suivantes.

M. Jean-Pierre Brerd. C'est la capitulation !

M. Raymond Douyère. Les dispositions que nous vous soumettrons viseront à ce que soient intégrées dans la valeur de la D.G.F., d'une part, une référence aux prix - à la totalité des prix - et, d'autre part, les deux tiers de la croissance en volume. Si cette « accumulation », si je puis dire, n'était pas retenue, il est bien évident que nous aurions un différend avec le Gouvernement. Nous serions alors conduits à ne pas accepter les dispositions qu'il présente. Il convient que vous preniez en compte notre proposition car elle atteint un point d'équilibre entre les dispositions que le Gouvernement a écrites dans le projet de loi de finances, ce qui est acceptable par les élus et ce que vous ne pourriez pas accepter, c'est-à-dire la situation *ante* qui ne prend pas en compte l'ensemble des charges pesant au niveau de l'Etat - je pense notamment à la contribution que nous donnons à Bruxelles pour ce qui concerne la T.V.A.

J'en arrive à la fiscalité des entreprises, notamment à la nécessité, d'après le groupe socialiste - cela a été annoncé dans la presse - ; d'une augmentation sensible de l'ensemble de la taxation des plus-values frappant les entreprises.

M. Ladislav Poniatowski. Quelle erreur !

M. Raymond Douyère. Je réponds à M. Poniatowski que les situations, au niveau européen et même au niveau mondial, sont très différentes. Certains pays n'exonèrent pas du tout, d'autres taxent beaucoup et d'autres encore ne font pas la différence entre les plus-values à court terme, c'est-à-dire à moins de deux ans, et celles à plus de deux ans. Tout est donc faisable.

Notons cependant que ceux qui se rapprocheraient un peu de nous, qui sont parmi nos concurrents les plus proches, ou ceux qui sont sur la ligne d'un libéralisme absolu, taxent à hauteur de 20 p. 100.

M. Ladislav Poniatowski. Tout le monde va harmoniser !

M. Raymond Douyère. Nous n'avons donc pas de raison particulière de rester « en deçà », à partir du moment où nous acceptons, dans le cadre de l'harmonisation européenne, de faire des efforts conséquents en faveur de l'épargne en général et de participer aux baisses de la T.V.A., toujours dans le but d'une harmonisation européenne de la fiscalité.

La proposition qui sera faite au nom du groupe socialiste vise à augmenter l'ensemble de la taxation des plus-values à long terme pesant sur les entreprises. Elle ne met pas en cause la taxation des plus-values à court terme.

A cet égard, un débat devrait s'engager entre nous pour savoir si c'est la bonne méthode, s'il ne faut pas, à terme, revenir sur la différenciation entre le court terme et le long terme, s'il ne convient pas de faire en sorte que, pour les entreprises, ce soit non pas la spéculation financière qui soit la bonne solution, mais l'investissement productif, et que l'on se trouve non pas dans une économie financière, mais dans une économie réelle de production.

Si nous y parvenons, sans qu'il y ait de réelles difficultés en ce qui concerne l'harmonisation européenne, nous réussirons à éviter que l'ensemble des acteurs sociaux dans les entreprises ne réalise - nous le voyons tous les jours à travers la presse - des profits énormes, exagérés, qui procèdent de manipulations financières opérées au détriment de la sphère économique, qui, elle, viserait à augmenter les capacités de production. Et cela d'autant plus que l'assainissement réel qui est intervenu dans les entreprises devrait maintenant permettre à celles-ci d'augmenter leurs capacités de production ainsi que, à terme, de résorber le chômage.

Telles sont, monsieur le ministre, les différentes observations que je souhaitais formuler dans la discussion budgétaire.

J'ai cru comprendre que l'une de mes propositions, qui tend à l'octroi d'une partie des actifs autofinancés des entreprises à l'ensemble des salariés, n'était pas applicable. Elle ne l'est peut-être pas maintenant, mais il s'agit d'une piste de réflexion sur laquelle nous devons vraiment nous interroger : les travailleurs en tant que tels, au sein de l'entreprise, doivent-ils aussi recueillir une partie des efforts qui sont réalisés et auxquels ils participent ? L'augmentation des actifs autofinancés provient bien d'une baisse de l'impôt sur les sociétés ou, tout au moins, de l'ensemble de la fiscalité qui pèse sur les entreprises. Les salariés ont-ils ou non le droit d'en recevoir une partie ?

Il s'agit d'un vrai débat et, à mon avis, il n'est pas clos. Dans le cadre de ce que nous souhaitons faire et des perspectives d'avenir définies par le Président de la République pour l'ensemble des Français, c'est-à-dire un partage de l'ensemble des revenus et des richesses, il me semble que c'est la voie dans laquelle nous devrions nous engager. (« *Très bien !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant à ce point du débat et après toute une série de membres de mon groupe souvent bien plus compétents que moi en matière d'impôts,...

M. Pierre Forgues. Mais non ! Mais non !

Mme Denise Cacheux. ... je ne peux que répéter leurs propos ou les contredire. Or je ne veux faire ni l'un, ni l'autre.

M. Ladislav Poniatowski. Vous pouvez faire les deux à la fois ! (*Sourires.*)

Mme Denise Cacheux. Monsieur le ministre, je voudrais vous poser une question qui se situe dans le contexte général de ce que nous avons négocié avec votre ministère : la justice sociale. Mais je la poserai tout en sachant qu'elle vient trop tard pour ce projet de budget, car il est « bouclé » et je sais très bien que ce que je vais vous demander coûterait cher.

Je ne souhaite cependant pas que l'on élude une question de justice en avançant des raisons d'impossibilité technique ou de difficultés financières. Et comme, au surplus, cette question intéresse surtout les femmes et que nous sommes dans une assemblée très masculine, pour ne pas dire « macho »,... (*Sourires et exclamations sur divers bancs.*)

M. le président. Ne provoquez pas vos collègues, madame Cacheux ! (*Nouveaux sourires.*)

Mme Denise Cacheux. ... je la poserai avec la volonté d'obtenir une réponse pour le prochain budget. Elle concerne l'inégalité fondamentale de l'impôt sur le revenu selon le statut juridique des couples.

En effet, l'I.R.P.P. ne frappe pas de la même façon les personnes mariées et celles qui ne le sont pas. Il est tout à fait paradoxal que, dans un système où l'idéologie dominante reste tout de même celle du mariage, les personnes non mariées soient en la matière avantagées.

Voilà une question concrète que je vous pose pour le prochain budget, monsieur le ministre. Essayez de tendre vers une égalité entre les couples, en prévoyant en particulier la possibilité - je ne dis pas : l'obligation - d'une imposition séparée pour les couples mariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur le président, je sollicite une suspension de séance pour me permettre de préparer mes réponses aux orateurs intervenus hier après-midi, hier soir et ce matin.

M. le président. La séance pourrait être suspendue pendant un quart d'heure environ, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du budget. D'accord.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix heures quarante-cinq, est reprise à onze heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur le président, je vais m'efforcer de répondre le plus largement possible aux divers orateurs qui se sont exprimés hier et ce matin - laissant à M. le ministre d'Etat le soin d'apporter les réponses complémentaires qu'il jugera utiles aux orateurs qui prendront la parole au nom des groupes cet après-midi, après les questions au Gouvernement.

D'abord, je tiens à remercier l'ensemble de celles et de ceux qui ont participé au débat depuis hier pour la courtoisie dont ils ont fait preuve et pour la qualité de leurs interventions avec, bien entendu - on le comprendra et personne ne s'en vexera - une mention particulière pour les membres du groupe socialiste et de la majorité...

M. Jean-Pierre Brard. C'est du favoritisme ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué, chargé du budget. Pas du tout... pour l'approbation, même quelquefois critique, qu'ils ont apportée au projet qui vous est soumis.

De ce débat, je retire un premier constat : c'est qu'il n'y a pas, je crois, de réelle discussion sur les hypothèses économiques retenues par le Gouvernement. L'hypothèse centrale, celle d'une croissance du produit intérieur brut de 3 p. 100 en volume n'est donc pas contestée. Je crois qu'elle est, en effet, prudente et raisonnable comme M. le ministre d'Etat l'a dit hier soir. En fait, quand on examine les prévisions des principaux instituts de conjoncture, on s'aperçoit que le chiffre retenu par le Gouvernement est bien « dans la fourchette » des estimations.

Sur le constat de l'état de l'économie nationale et internationale se manifeste aussi, me semble-t-il, une unité de vue assez remarquable dans cette assemblée. L'environnement reste plutôt porteur, la croissance soutenue, peu inflationniste mais les déséquilibres persistent et doivent nous conduire à la prudence, la plupart en sont convenus : prudence qui tient à la stabilité des marchés internationaux, au déséquilibre interne aux Etats-Unis, et aux fragilités propres à l'économie française - chômage et commerce extérieur, en particulier.

De ce fait, il n'y a pas de contestation de fond des grands objectifs poursuivis par le Gouvernement en matière économique et budgétaire. M. Bruno Durieux - mais d'autres aussi, fort heureusement - a été particulièrement explicite sur ce point et je l'en remercie.

Certains intervenants, plus critiques, ont contesté le manque d'intensité, ou le « manque de vigueur », si l'on peut dire, dans la poursuite d'objectifs eux-mêmes admis. C'est l'appel qui a été lancé notamment par M. Auberger. Je n'ose pas dire par M. Borotra, aux yeux duquel rien dans la politique gouvernementale, ne trouve grâce...

M. Jacques Limouzy. Il est exigeant ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué, chargé du budget. ... tant et si bien que pour ce qui est de la « nuance » de sa pensée, j'ai quelque mal à trouver le bon et le mauvais dans son intervention !... (*Nouveaux sourires.*)

Beaucoup d'intervenants, en tout cas, ont considéré que l'on aurait du réduire le déficit, et accroître davantage les allègements fiscaux - tel était le cas en particulier, de M. Borotra. Je me pose deux questions sur le sens de cet appel.

Pour M. Auberger, l'ambition d'un budget consiste, apparemment, à faire augmenter la dépense aussi peu que possible au-dessus de la hausse des prix. Pour M. Borotra, il s'agit - si j'ai bien compris ce qu'il nous a expliqué comme étant son projet de réforme de l'Etat - de la quasi-suppression du statut de la fonction publique. Voilà une idée qui ne peut que nous aider dans les discussions actuelles que nous avons avec les organisations du ministère des finances afin de régler le problème le plus vite possible ! Je remercie M. Borotra de la ductilité de sa pensée et de la souplesse de sa dialectique ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Il vous sert de faire-valoir !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur Brard, vous n'avez rien dit jusqu'à présent sur l'intervention de M. Borotra qui, apparemment sur ce point, ne vous avait pas frappé !

M. Jean-Pierre Brard. Rien ne nous étonne de la part de M. Borotra !

M. le président. Je vous en prie, laissez parler M. le ministre délégué !

M. le ministre délégué, chargé du budget. C'est une séance sympathique, monsieur le président. (*Sourires.*)

Je crois que l'ambition du Gouvernement est en fait très grande : elle consiste à réhabiliter le rôle de l'Etat au service de la solidarité et de la préparation de l'avenir.

Nous assumons donc une hausse en volume modérée des dépenses, inférieure à celle du produit intérieur brut - M. le ministre d'Etat et moi-même l'avons largement répété hier.

Des moyens de réduction des dépenses m'ont été suggérés sur un certain nombre de bancs - pas de ce côté, je l'admets volontiers. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

Je ne vois pas comment M. Auberger me propose de faire exactement... Les besoins ne sont contestés par personne, qu'il s'agisse de la recherche, de l'éducation, de la culture ou du logement social. On exprime même souvent des demandes supplémentaires. Par exemple, M. François d'Aubert nous a quasiment proposé hier soir - j'admets qu'il était un peu tard - de doubler le budget des universités...

Et lorsqu'il m'arrive, comme à d'autres ministres, pour des raisons qui tiennent essentiellement aux modifications du paysage urbain et rural de la France, à l'exode rural, lorsqu'il m'arrive, dis-je, de fermer, ou d'envisager de fermer, ici ou là, un service public, je reçois un flot de courrier en provenance de tous les groupes de cette assemblée. En somme, on trouve qu'il y a trop de fonctionnaires, que l'on crée trop de postes, mais il ne faut jamais fermer une perception ou un bureau de poste ! « En supprimer chez les autres, oui, chez moi, non » !...

M. Ladislas Poniatowski. C'est normal !

M. le ministre délégué, chargé du budget. De ce point de vue, monsieur le président, il y a dans cette assemblée une unanimité touchante.

M. Philippe Auberger. Vous caricaturez quelque peu.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Finalement, la seule modalité qu'on me propose pour augmenter les dépenses ou baisser les impôts - que sais-je encore ? - c'est de vendre le patrimoine de l'Etat ! Le Gouvernement a eu l'occasion à plusieurs reprises de dire que ce n'est pas ainsi qu'il envisage les choses.

A cet égard, chacun s'est attaché à rappeler les engagements, qui ont valeur de contrat, pris par le Président de la République dans sa *Lettre à tous les Français*. Je n'y reviens pas, d'autant plus qu'arrive toujours le jour où la vente du patrimoine de l'Etat doit s'arrêter, et il faut bien quand même continuer à financer les dépenses !

En vérité, notre vision est pragmatique et équilibrée, dans une perspective pluriannuelle. C'est la croissance maîtrisée des dépenses : 5,3 p. 100 contre 5,5 p. 100 pour le P.I.B. ; un déficit budgétaire qui représentait 2,1 p. 100 du P.I.B. en 1988, 1,7 p. 100 en 1989 et qui sera de 1,4 p. 100 l'an prochain ; 17 milliards de francs d'allègements fiscaux. Je n'y reviens pas plus en détail, sauf pour reprendre à mon compte la formule de M. Pierret : il s'agit là d'une politique budgétaire exemplaire qui vise à tenir le cap sans renoncer à renforcer les moyens de l'Etat.

Voilà pour ce qui concerne les considérations générales. J'en arrive aux interventions, nombreuses - cela n'étonnera personne - qui ont porté sur l'aspect fiscal du projet de loi de finances pour 1990.

En gros, les principaux thèmes abordés par la plupart des orateurs peuvent être regroupés sous une demi-douzaine de rubriques : pas assez d'allègements fiscaux, pas assez d'Europe ; on pénalise les cadres, le logement ; quelles sont les perspectives en matière de fiscalité locale et de fiscalité du patrimoine ?

Pas assez d'allègements fiscaux : c'est le thème qui a été abordé, ce qui n'étonnera personne, par M. Auberger, par M. Bruno Durieux, par M. François d'Aubert, par M. Poniatowski ou par M. Gilbert Gantier - j'en oublie sans doute...

M. Jean Tardito. Touchante unanimité !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Globalement, il y a équilibre : 17 milliards d'allègements fiscaux, 7,7 milliards au profit des ménages, 7,9 milliards au profit des entreprises.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la fausse égalité !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Ce montant correspond à peu près, en volume, à ce qu'avait prévu M. Balladur lorsqu'il était rue de Rivoli. Depuis qu'il n'y est plus, certes, il en demande beaucoup plus - « faites ce que je dis » ... (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. La conjoncture s'est améliorée ! Pas forcément grâce à vous !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Surtout quand on croit découvrir des « trésors » cachés qui n'existent pas - parce qu'on a mal lu les documents budgétaires.

M. Philippe Auberger. Il s'agit d'une sous-évaluation des estimations, pas d'un trésor caché.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il n'y a jamais de sous-évaluation, monsieur Auberger. Les techniques d'évaluation sont toujours les mêmes.

M. Jacques Limouzy. Allons ! Allons !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Et l'on ne me fait toujours pas de propositions concrètes sur les dépenses qu'il faudrait supprimer ou diminuer pour arriver à réduire un peu plus les impôts. Par conséquent, je considère que ce débat est en quelque sorte rituel, plus théorique que réel.

On dit aussi au Gouvernement - M. Auberger, assez fortement, et M. Bruno Durieux, de façon plus modérée : vous ne préparez pas assez l'Europe.

Pour ce qui est de l'épargne ou de la T.V.A., je vous rappelle que nous bougeons beaucoup plus vite que nos partenaires. Aucun Etat n'a encore remis en cause son taux majoré, en dehors de la France. Et ceux qui ont des taux normaux supérieurs à la limite haute de la « fourchette », comme le Danemark, n'y touchent pas. Il ne convient donc pas de s'autoflageller sur le thème : « On ne va pas assez vite » ! Dans ce domaine, la France, je le répète, est en pointe en ce qui concerne la construction européenne.

J'ajoute que les discussions avancent bien à Bruxelles. Le récent conseil des ministres de l'économie et des finances a pratiquement abouti à un accord sur la suppression des formalités aux frontières et sur le principe de l'application du taux de T.V.A. du pays de destination. En ce qui concerne l'épargne, nous sommes en vue d'un accord sur la coopération fiscale nécessaire à la suite de l'ouverture du marché des capitaux - pour surveiller un peu ce qui se passe au niveau des mouvements de capitaux.

Nous avons donc fait - pour employer une expression qui a déjà fait florès - un bon choix en ce qui concerne l'épargne comme la T.V.A.

Monsieur Auberger, contrairement à ce que vous avez affirmé, la baisse du taux normal à 18,60 p. 100 n'est pas prioritaire, puisque la taxation intervient dans le pays de destination et que, de surcroît, nous sommes, pour ce taux-là, dans la « fourchette » prescrite par la commission européenne dans le cadre de l'harmonisation des taux - ce qui n'est pas le cas pour le reste.

Monsieur Bruno Durieux, oui, les priorités sont bien la suppression progressive du taux majoré et celle des rémanences de T.V.A.

M. Poniatowski, M. Auberger et M. François d'Aubert ont affirmé que ce budget pénalisait les cadres. C'est là un bien mauvais procès. Ou alors, la notion de cadre prend dans l'esprit de certains une extension telle qu'on en arrive à considérer qu'un certain nombre de contribuables doivent être classés parmi eux, alors qu'ils n'ont de cadre que le nom, l'odeur, la couleur, mais certainement pas les autres caractéristiques. En réalité, on ne fera pas passer pour des cadres des gens qui sont en quelque sorte des « Canada-dry du cadre » : comme dans la publicité célèbre, ça ressemble à de l'alcool, ça en a l'odeur, mais ce n'est pas de l'alcool.

C'est le cas pour un grand nombre de ceux qui sont concernés par la réforme, la miniréforme du régime des *stock-options*. Je dirai à ceux qui s'en inquiètent que nous

nous alignons sur le régime américain qui est plus sévère que le nôtre. Alors, écoutez ! Ce pays, l'Amérique, servant tous les jours, ou à peu près, de référence à certains discours, je m'étonne que, quand on fait comme elle on dise : i. ne faut pas le faire !

Pour les intérêts d'emprunt, je veux bien pleurer, mais alors, dites-moi, il va falloir qu'on distribue un peu d'oignons pour arriver à nous tirer les larmes ! La suppression intervient pour des gens dont le revenu imposable par part dépasse 210 000 francs, soit pour un ménage de deux enfants un revenu imposable de 840 000 francs. Moi, je peux vous dire qu'à ce tarif, des gens dans mon département, dans ma circonscription, dans mon coin, je n'en connais pas beaucoup !

Non, on ne peut pas dire que ce budget touche les cadres, seulement quelques milliers, et encore des cadres très supérieurs, étant entendu qu'ils vont bénéficier par ailleurs des allègements de T.V.A., des mesures que nous prenons sur la fiscalité de l'épargne, etc.

M. Jean-Pierre Brard. Vous les gênez déjà beaucoup !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur Brard, merci de venir à mon secours dans cette circonstance !

M. Jean-Pierre Brard. Pas vraiment à votre secours !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je l'avais pris comme cela ! (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas une roue de secours, M. Brard ! C'est une roue motrice !

M. Jean-Pierre Brard. Oui, roue motrice : ni roue de secours, ni béquille !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Quatrième thème qui a été abordé, la prétendue pénalisation du logement, qui a fait l'objet des interventions de M. Lucien Richard, de M. Grussenmeyer, de M. Gantier et de M. Poniatowski. Oui, mesdames, messieurs, nous avons décidé, cette année, de privilégier le logement social.

M. Alain Calmat. Très bien !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Nous avons deux solutions. Soit faire plus de dépenses, et, dans ce cas, on baisait moins les impôts. Soit réorienter les aides fiscales. C'est la deuxième solution qui a été choisie. Je veux bien admettre qu'elle touche certains intérêts - je viens d'en dire un mot pour les intérêts d'emprunt - mais ce n'est que justice.

Il faut bien savoir qu'en ce qui concerne la fiscalité du logement, nous revenons sur un certain nombre d'aides, d'allègements ou de réductions pour dégager des plus-values financières que nous réaffectons en dépenses au logement social.

M. Auberger et M. Gantier nous reprochent de ne pas faire de véritable justice fiscale. Dès qu'on en fait, ils ne sont pas d'accord. C'est comme les postes de fonctionnaires : il faut en supprimer, mais chez les autres ! (*Sourires.*)

Cinquième thème, les perspectives de la fiscalité locale. C'est une question qui a été très largement abordée par un certain nombre de vos collègues du groupe communiste, du groupe socialiste, aussi, qui se sont intéressés en particulier à la dotation globale de fonctionnement, aux questions touchant à la taxe d'habitation - je pense à M. Brard, à M. Bonrepaux, à M. Douyère - ou à la taxe professionnelle, et je pense à M. Anciant ; mais je n'oublie pas que M. Poniatowski a également évoqué, dans un sens pas tout à fait identique, tout le monde le comprendra, la question des allègements de taxe d'habitation.

J'avais commencé à noter la liste des intervenants qui ont parlé de la dotation globale de fonctionnement. Soyons simples : tout le monde en a parlé ! Preuve que si je n'avais pas inclus dans le projet de loi de finances l'article 31 qui concerne la réforme, partielle, de la dotation globale de fonctionnement, je me demande bien de quoi nous aurions parlé cette année ! (*Sourires.*)

Sur les problèmes généraux de la fiscalité locale, un certain nombre de questions orales m'avaient été posées à la fin du mois de juin - le 26 ou le 27 - par vos collègues du Sénat. Un long débat a eu lieu sur ce sujet.

Je rappelle aujourd'hui les indications que j'ai déjà données au Sénat et même précédemment à l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement prépare un projet sur la révision des bases d'imposition qui concernera à la fois le non-bâti, dont les bases datent de 1966 - je réponds ainsi aux préoccupations d'un certain nombre d'entre vous, notamment à celles de M. d'Aubert -, et du bâti, dont les bases datent de 1970, et actualisées depuis chaque année par des coefficients forfaitaires qui ont été appliqués uniformément à tout le monde sans tenir compte des variations réelles de situation.

Je suis actuellement au stade de l'envoi pour avis du projet que j'ai établi sur la révision des bases aux grandes associations d'élus et j'espère pouvoir le déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale dans le courant du trimestre pour que nous essayions de l'adopter d'ici à la fin de l'année et que les travaux de la révision puissent commencer rapidement.

J'ai donné au Sénat non pas les grandes lignes du texte, mais les grands principes de la révision. Je ne veux pas entrer dans les détails maintenant. Je souhaite simplement éviter aux contribuables d'avoir à remplir des imprimés comme en 1970, chacun ayant gardé le souvenir de ce qu'on avait appelé à l'époque l'« impôt baignoires », en raison de l'obligation faite d'en déclarer le nombre !

Deuxième principe : je voudrais éviter dans un premier temps tout transfert de charges entre impôts. Ceux-ci auraient lieu dans un premier temps à l'intérieur de chaque impôt mais pas entre impôts, pour ne pas apporter de perturbations trop grandes au système fiscal.

Troisièmement, l'ensemble de ce dispositif sera élaboré en concertation très étroite avec les élus locaux par l'intermédiaire non seulement des commissions communales, mais également des commissions par quartier ou par secteur ; nous allons déterminer des secteurs homogènes du point de vue de l'habitat qui représenteront quelquefois une partie d'une commune, quelquefois des parties de plusieurs communes. En d'autres termes, les valeurs locatives ne coïncideront pas nécessairement avec les limites communales.

D'une façon générale, tout le monde s'est félicité de la mesure d'allègement de la taxe d'habitation, à l'exception peut-être de M. Poniatowski qui a développé un raisonnement qui n'est pas faux, d'ailleurs ; mais comment faire ? Nous posons comme principe qu'un lien doit exister entre le contribuable local et la commune qui lui rend des services quotidiens. Faut-il pour autant nier le problème grave qui se pose à un certain nombre de contribuables touchés par une taxe d'habitation à un taux très élevé ? Un arbitrage sera nécessaire entre le souci de démocratie, de responsabilité qui a été manifesté, d'un côté, et le souci social qui est manifesté, de l'autre.

Je crois que les dispositions que le Gouvernement propose constituent un bon équilibre, étant entendu, et je le confirme, que je reste toujours un peu allergique à la prise en charge chaque année de tranches supplémentaires d'impôts locaux par le budget de l'Etat.

Mais, tout le monde l'a bien compris, la mesure qui est présentée cette année en matière de taxe d'habitation est une mesure provisoire, transitoire, qui améliore des systèmes existants, que nous connaissons bien et qui crée un plafonnement à 4 p. 100.

Nous sommes saisis par ailleurs de plusieurs suggestions, venant notamment du groupe socialiste - plusieurs de ses orateurs sont intervenus à ce sujet - et concernant une modification du régime d'assiette de la taxe d'habitation avec demande d'expérimentation d'un système dans lequel la part départementale de la taxe d'habitation serait en tout ou partie assise sur le revenu.

Je lisais ce matin dans un journal bien intentionné, vraisemblablement, que j'avais répondu à la suggestion qui m'avait été faite, que c'était une piste intellectuellement intéressante et que le Gouvernement était d'accord pour l'explorer le plus rapidement possible d'ici au 31 mars 1990. Et le journaliste, qui doit être très spécialisé - il travaille pour le journal *Libération*, et je le dis pour ceux que cela intéresse - concluait que c'était une belle formule d'enterrement !

Ce journaliste est tellement spécialisé que s'il considère que l'expérimentation préalable, c'est un enterrement, je peux déjà lui préparer le papier qu'il aura à faire si l'on applique le système sans l'expérimenter au préalable. Je suppose qu'il

a déjà toutes les doses de vitriol nécessaires pour tremper sa plume l'an prochain et pour faire au Gouvernement et à l'Assemblée nationale la leçon en sens inverse !...

Je souhaiterais par conséquent que, quelquefois, les commentateurs de presse ne procèdent pas d'une façon un peu trop simplificatrice. Bien entendu, le commentaire est libre ; on peut raconter ce qu'on veut. Mais de là à écrire que le Gouvernement enterre le sujet, alors qu'en réalité nous sommes d'accord pour l'expérimenter et pour rapporter à l'Assemblée nationale les éléments de cette expérimentation et lui permettre d'en tirer les conséquences...

M. Jean-Pierre Brard. On n'est jamais trahi que par les siens !

M. le ministre délégué chargé du budget. J'ai bien entendu ce qu'a dit M. Anciant sur la taxe professionnelle. Il n'y a pas pour l'instant de projet proprement dit sur ce point.

Nous considérons que la révision des bases et l'expérimentation qui nous est demandée en matière de taxe d'habitation en constituent le préalable. Je dois préciser que l'expérimentation en question est la conséquence des réflexions menées par le groupe de travail à la commission des finances sur la fiscalité locale.

M. Alain Richard, rapporteur général. Tout à fait exact !

M. le ministre délégué chargé du budget. Si ce groupe de travail qui, je crois - le président Strauss-Kahn l'a dit - maintenu va plus loin et s'intéresse de plus près à la taxe professionnelle, comme il l'a fait dans les premiers mois de son existence pour la taxe d'habitation, je suis toujours plein de bonnes idées.

Dernier point : la dotation globale de fonctionnement. Je crois que ce n'est pas la peine de passer un long moment sur ce sujet. Nous aurons l'occasion d'en parler lorsque nous aborderons l'article 31, je crois, du projet de loi de finances pour 1990.

Chacun est bien persuadé que le système actuel ne peut pas continuer sur les bases qui sont les siennes, et j'espère avoir convaincu tout le monde que le Gouvernement était parfaitement ouvert à une large discussion sur des modalités d'évolution. Je sais que le groupe socialiste, en particulier, y a réfléchi, pour arriver à trouver un moyen terme entre les prix - dont j'admets qu'ils sont un peu bas, mais je l'ai fait volontairement pour ne pas me faire démolir et « descendre en flammes », comme on dit, sur un indice composite que j'aurais proposé, et qui, de toute façon, n'aurait pas convenu - un moyen terme, donc, entre les prix qui sont vraiment le *minimum minimorum* et la situation actuelle.

Il y a certainement moyen de trouver un terme intermédiaire qui, je l'espère, ménagera à la fois les intérêts de l'Etat et ceux des collectivités locales.

S'agissant des perspectives en matière de fiscalité du patrimoine et des gains financiers, le sujet a été abordé en particulier par M. Dray, par M. Hollande et, ce matin, par M. Douyère.

Nous sommes conscients de la nécessité d'un diagnostic et d'une réflexion approfondie sur ce sujet. Je me félicite de l'initiative du président Strauss-Kahn de créer une nouvelle mission d'information sur ce sujet difficile à un double titre : d'une part, en raison de sa forte connotation psychologique - c'est le moins que l'on puisse dire ; d'autre part, parce qu'il imbrique des impôts d'Etat et des impôts perçus au profit des collectivités locales, le foncier bâti, en particulier, ou certains droits de mutation.

Dans l'immédiat, le Gouvernement est d'accord pour la majoration qui est proposée de l'impôt de solidarité sur la fortune et pour une taxation plus forte des plus-values des entreprises, car il est vrai qu'un rapprochement se justifie dès lors qu'on baisse par ailleurs l'impôt sur les sociétés. C'est d'ailleurs ce que nous constatons chez nombre de nos partenaires étrangers, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et même en Allemagne fédérale.

Dans son intervention toujours très intéressante, comme d'habitude, M. Pierret a abordé en particulier les problèmes du contrôle fiscal et il a rappelé les suggestions présentées à l'unanimité par la commission des finances. Le président Strauss-Kahn l'avait fait également.

Sur l'essentiel des propositions qui seront faites au Gouvernement en la matière, monsieur Pierret, nous serons d'accord.

Reste un point qui est encore soumis à la réflexion du ministre d'Etat et à la mienne : est le passage de trois ans à quatre ans. Des changements fréquents et rapides ne sauraient être une bonne solution.

Pour le reste, vous trouverez le Gouvernement à vos côtés pour donner aux services, aux agents et à notre législation les moyens nécessaires pour mieux assurer l'assiette de l'impôt et le contrôle fiscal en général, c'est-à-dire la lutte contre la fraude mais aussi plus généralement contre l'évasion fiscale qui n'est pas toujours la conséquence de comportements *a priori* frauduleux : certains sont quelquefois un peu déconcertés par une législation fiscale que nous souhaiterions tous plus simple alors que les uns et les autres nous nous ingénions souvent à la rendre un peu plus compliquée. Pêché collectif !

M. Tranchant m'a interpellé sur les prélèvements obligatoires.

M. Jean-Pierre Brard. Parce qu'il n'est pas concerné !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je n'ai d'ailleurs pas très bien compris son propos. Il a rappelé la directive donnée par le Président de la République à ce sujet, qui avait dû être adressée fin 1984, au mois de novembre ou décembre, et qui a été appliquée pour la première fois en 1985.

Eh bien, monsieur Tranchant, on va faire un peu d'histoire, tous les deux.

En 1984, le Président de la République a dit, et tout le monde en convient, que les prélèvements obligatoires en France étaient trop forts, qu'il fallait les diminuer de 1 p. 100 par an, que ce serait l'idéal. En 1985, on l'a fait à peu près. En 1986, dans le projet de loi de finances, on avait envisagé de le faire, mais en fin de compte ça n'a pas été fait puisque, si la majorité de l'époque a fait voter le projet de loi de finances pour 1986, ce n'est pas elle qui l'a exécuté. En 1987, malgré la manne des privatisations, les prélèvements obligatoires n'ont pas baissé. En 1988 non plus. On a repris en 1989. Par conséquent, monsieur Tranchant, les prélèvements obligatoires ont baissé quand vos amis et vous-même ne vous ingéniez pas à nous faire faire des parenthèses. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Philippe Auberger. Ce sont les électeurs qui font les parenthèses, pas nous !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Disons, alors, quand les électeurs ne font pas l'erreur grave de vous faire faire des parenthèses !

M. Philippe Auberger. Les électeurs ne peuvent pas faire d'erreur !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Enfin, M. Douyère a fait une intervention très intéressante sur deux points particuliers concernant l'impact salarial, si je résume bien ce qu'il a dit, des allègements sociaux et fiscaux accordés aux entreprises, allègements de charges salariales en matière sociale, allègements de charges fiscales en particulier à travers l'impôt sur les sociétés.

Il a indiqué qu'il souhaitait que les salariés puissent bénéficier d'une partie au moins de l'effort que la collectivité, l'Etat, les organismes sociaux consentent en faveur des entreprises. Il y a là aussi - et ce n'est pas un enterrement, je le dis pour les rédacteurs habituels - une piste intéressante de réflexion.

Mais je ne vois pas très bien comment elle pourrait être appliquée d'une façon uniforme. Tout cela se règle entreprise par entreprise sauf peut-être par des conventions collectives. En tous cas, la suggestion de M. Douyère n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd.

Mme Cacheux a repris un thème dont nous avons déjà parlé antérieurement : l'imposition séparée des couples. Elle a eu raison de dire que c'est une vieille question. Il y a deux solutions : soit l'imposition séparée est obligatoire - et certains couples seront pénalisés -, soit elle est facultative, et n'opérerait pour ce système que ceux qui y ont intérêt.

Vous savez bien, madame Cacheux, que le coût de cette imposition serait de l'ordre de 10 milliards de francs. Mais, indépendamment du coût, la vraie question est de savoir qui exactement bénéficierait de cet allègement. J'ai tendance à considérer qu'il s'agira le plus souvent de ménages à revenus

très confortables, voire élevés, ne serait-ce que parce que ce sont souvent les seuls qui s'amuseront à faire les calculs que j'appellerai d'« optimisation fiscale ».

Je vais étudier à nouveau cette proposition. En dehors de l'aspect perte de recettes - 10 milliards de francs, ce n'est pas rien - le problème est d'empêcher les gens de passer d'un système à l'autre. Ce qui est choquant, en effet, du point de vue de l'équité - et je connais assez Mme Cacheux pour savoir qu'elle pense comme moi - c'est ce que j'appellerai la fiscalité à la carte, que ni l'un ni l'autre nous ne saurions accepter. Ce problème n'est donc pas facile mais, me référant au début de son intervention, je lui dirai que la vie du couple, ce n'est facile non plus ! *(Sourires.)*

Monsieur Binulac, vous êtes intervenu longuement sur des sujets touchant aux collectivités locales, en particulier aux départements.

S'agissant d'abord des directions départementales de l'équipement, je vous dirai tout de suite que, n'étant pas moi-même président de conseil général, c'est un sujet que je ne connais pas aussi profondément que vous, et vous aurez tout intérêt à en parler avec le ministre de l'intérieur, qui est le maître d'œuvre en cette matière, et avec le ministre chargé de l'équipement. Vous trouverez cependant dans le projet de loi de finances une disposition à laquelle j'ai beaucoup tenu et qui est la création d'un nouveau compte de commerce pour la gestion des parcs départementaux.

M. Philippe Auberger. C'est une bonne mesure !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Un certain nombre de départements sont concernés par l'expérimentation qui va être lancée. Je ne sais plus si la Dordogne en fait partie, mais si vous souhaitez absolument que votre département y soit associé et si M. Delebarre est d'accord, je n'y verrai pas d'inconvénient.

M. Philippe Auberger. Et l'Yonne !

M. le ministre délégué, chargé du budget. En revanche, je suis plus directement concerné par ce que vous avez dit sur le R.M.I. et sur les conséquences qui en résultent pour les départements. Alors, dans l'intimité de cette séance, nous allons en parler un peu entre nous, car je sais bien que rien ne sortira d'ici. *(Sourires.)*

Lorsque le Gouvernement a proposé le R.M.I., il a considéré que les collectivités départementales et communales feraient ainsi des économies sur l'aide sociale et, éventuellement, sur les allocations mensuelles à l'enfance, que ces économies pourraient être recyclées dans le financement de l'insertion et qu'il n'en résulterait donc aucun accroissement de charges pour les départements. La proposition initiale du Gouvernement était bien que le coût soit nul pour chaque département, et c'est pourquoi il avait demandé un chiffrage département par département. Eh bien, excusez-moi de vous rappeler que l'Assemblée nationale n'en a pas voulu !

Par conséquent, monsieur Binulac, votre discours s'adressait plutôt à vos collègues qu'à moi, puisque, en tant que ministre du budget, je m'étais battu pour la solution du chiffrage. Mais je ne me permettrai pas de critiquer les choix du Parlement, car ils sont l'expression de la souveraineté nationale.

Cela étant, quelle est la situation aujourd'hui ? D'un côté, l'institution du R.M.I. s'est incontestablement traduite par la suppression d'un certain nombre de charges. De l'autre, à partir du moment où tout bénéficiaire du R.M.I. est assuré social avec prise en charge automatique des cotisations sociales et du ticket modérateur d'aide médicale gratuite sur les contingents communaux et départementaux d'aide sociale, il en résulte nécessairement une charge nouvelle pour les collectivités locales.

Ce ne serait pas grave en soi s'il n'avait pas été décidé par ailleurs que les départements, du fait des économies qu'ils réalisent, doivent consacrer l'équivalent de 20 p. 100 des crédits de l'Etat à l'insertion. C'est à partir de là, à mon avis, que le dérapage n'est plus contrôlé. Qui peut distinguer le vrai du faux dans cette affaire ? Ma réponse est très simple : la commission d'évaluation des charges.

Pour ma part, je reste fidèle, et je le resterai jusqu'au bout, au principe de la loi de décentralisation que j'ai autrefois rédigée avec Gaston Defferre : aucun transfert de charges ne peut être décidé par la loi s'il n'est accompagné du transfert des ressources correspondantes.

M. Philippe Auberger. Si seulement c'était vrai !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Il faut, par conséquent, faire les comptes, car les situations sont très variables d'un département à l'autre.

M. Bernard Bioulac. Je l'ai dit !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Et je vous en remercie.

S'il y a ici ou là des trous à boucher, des compensations à mettre en place, il faudra voir, mais seule la commission d'évaluation des charges pourra faire le calcul département par département, étant entendu qu'il est d'une extrême complexité. Bref, on serait obligé de faire aujourd'hui ce dont l'Assemblée nationale n'a pas voulu hier !

S'agissant des transferts de charges, monsieur Bioulac, je ne peux plus vous suivre, car ce serait commettre une grave erreur d'analyse sur les conséquences de la décentralisation. La décentralisation a transféré des charges ; elle a également transféré des ressources sous forme de dotations de l'Etat et de transferts de fiscalité. Considérer que les dotations consacrées par l'Etat à telle action avant la décentralisation et transférées ensuite aux collectivités ne correspondent plus aux besoins - pour les collèges et les lycées, par exemple - je le comprendrais à la limite. Mais il n'en va pas de même pour la fiscalité. Pourquoi voulez-vous absolument me convaincre - et poser la question, c'est y répondre - que l'Etat devrait voter des impôts pour financer les dépenses locales ? S'il n'y avait pas eu de transfert de fiscalité, j'admettrais que vous me disiez : « On n'a aucune marge de manœuvre ! Puisque les collectivités n'ont pas obtenu le droit de voter des impôts correspondant à leurs nouvelles charges, à l'Etat d'en assurer le financement à travers les siens. » Mais puisqu'il y a eu transfert, je fais mienne la remarque formulée hier soir par M. Poniatowski : la responsabilité des élus, c'est le courage de prendre des décisions et de les appliquer !

Par conséquent, le département qui décide de faire plus matière de ramassage scolaire ou de collèges - c'est le cas du mien - doit en supporter les conséquences sur le plan fiscal. Lorsque je vais au restaurant, je n'envoie pas la facture à mon voisin !

Je suis donc d'accord avec vous sur le R.M.I., monsieur Bioulac, et vous avouerez que, de la part du ministre du budget, c'est une sacrée ouverture. Mais sur la fiscalité locale, je ne partage pas votre opinion. Jamais je ne pourrai accepter que l'Etat impose les contribuables à la place des collectivités locales, à partir du moment où ce n'est pas lui qui décide les dépenses.

M. Philippe Auberger. Pour une fois, il faut reconnaître que c'est vrai !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Les dotations aux entreprises publiques ont été notamment évoquées par M. Roger-Machart et M. Le Garrec. Ayant déjà répondu spontanément à une question de ce dernier, je leur confirme la position du Gouvernement à cet égard. Dès lors qu'une opportunité intéressante se présentera aux entreprises publiques, l'Etat fera son devoir d'actionnaire, et son devoir en général, pour qu'elles disposent des moyens nécessaires. Cela a toujours été le cas jusqu'à présent, je ne vois pas pourquoi cela ne le serait plus.

J'ai bien entendu l'intervention de M. Bapt sur le budget de la jeunesse et des sports, et en particulier sur l'évolution des moyens du F.N.D.S. Je précise que ces moyens sont évalués à 900 millions de francs pour 1990, comme en 1989.

M. Charles Ehrmann. On ne dépassera pas 800 millions, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué, chargé du budget. C'est une évaluation, monsieur Ehrmann. Si la météo annonce qu'il fera 16 degrés à Clermont-Ferrand cet après-midi, peut-être n'en fera-t-il que 15 !

Pour le moment, j'évalue à 900 millions de francs, c'est-à-dire comme en 1989, les moyens dont disposera le F.N.D.S. en 1990, compte tenu du nouveau jeu « Match du jour » qui a été créé en juillet 1989 mais qui ne fera sentir tous ses effets que l'an prochain. Il n'y a donc pas pour l'instant, *a priori*, de risque d'insuffisance, et le F.N.D.S. pourra, comme il le souhaite, réorienter ses dépenses en faveur tant du sport de haut niveau que du sport de masse.

M. Alain Calmat. Il y a déjà un manque à gagner en 1989 !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Nous en discuterons, monsieur Calmat, au moment du collectif budgétaire.

M. Gérard Bapt et M. Alain Calmat. Voilà une bonne nouvelle !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Si je ne vous annonçais pas de moi-même cette discussion, vous vous débrouilleriez pour me l'imposer. *(Sourires.)* Je ne vois pas, en effet, comment je pourrais me défilier au moment du collectif, puisque le F.N.D.S. a manqué de recettes en 1989. On ne va pas se cacher la tête sous l'aile et dire que ce n'est pas vrai !

Cela étant, ceux qui ont décidé naguère que le F.N.D.S. aurait ses ressources liées à un certain nombre de jeux - et ils étaient nombreux sur tous les bancs de cette assemblée - doivent penser aujourd'hui que ce n'était pas forcément la meilleure solution.

M. Gérard Bapt. Il faut faire un panel !

M. le ministre délégué, chargé du budget. C'était alors la panacée universelle ! On ne voyait que par les ressources extra-budgétaires. D'ailleurs, elles ne le sont pas du tout puisqu'elles sont recensées dans un compte spécial du Trésor qui figure au budget. Cela signifie simplement qu'elles se situent en dehors du budget de la jeunesse et des sports. A l'époque, j'étais secrétaire du groupe socialiste, mais j'étais déjà un vieux méfiant et je ne cessais de dire : « Faites attention, c'est une erreur, vous vous ferez rouler ! Quand ça marche, ça marche ! Quand ça ne marche pas... »

M. Charles Ehrmann. On a créé trop de jeux !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Bref, rendez-vous au collectif budgétaire.

Quant au fonds national pour le développement de la vie associative, il bénéficiera en 1990 de 22 millions de francs prélevés sur les recettes du P.M.U. Mais les prélèvements sur le P.M.U. étant plafonnés par la loi, il s'y ajoutera une mesure nouvelle de 6 millions de francs financée sur le budget général.

Voilà, mesdames et messieurs, les réponses que je souhaitais faire dès ce matin aux orateurs déjà intervenus dans la discussion générale. Je laisse le soin au ministre d'Etat de répondre aux orateurs qui s'exprimeront cet après-midi et de compléter, s'il le juge utile, mon propos. Je vous remercie pour votre attention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset, pour un rappel au règlement.

M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset. Monsieur le président, mes chers collègues, au moment où je vous parle se tient à Nantes le cinquante-neuvième congrès des présidents des conseils généraux de France. Je n'ai pas besoin de souligner l'importance de cette manifestation. De plus en plus, et surtout depuis la loi de décentralisation, les conseils généraux interviennent dans la vie économique et sociale des départements et ceux qui sont à leur tête, les présidents, ont à porter le poids de cette institution.

C'est pourquoi, en mon nom personnel - mais aussi, je l'espère, au nom de l'Assemblée tout entière - je tiens à adresser aux présidents des conseils généraux de France réunis à Nantes mes vœux de fructueux congrès.

M. le président. Monsieur Maujouan du Gasset, en vous écoutant saluer les présidents des conseils généraux qui se réunissent dans votre département, j'ai pensé, comme tout à l'heure M. Charasse, à ces Français qui, passant devant une caméra de télévision, disent bonjour à leur famille. *(Sourires.)* Ce que vous avez dit n'a qu'un lointain rapport avec un rappel au règlement.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1990 (n° 895) (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la deuxième séance ;

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1990 (n° 895) (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

